

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « DISCOVER 2023 »

1. « LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances » inscrite au R.C.S. Luxembourg (B31035), organise un jeu-concours publicitaire intitulé « Jeu-Concours Discover » qui aura lieu du 16 août au 30 septembre 2023.
2. **Restriction d'âge** : Les participants devront être âgés de minimum 18 ans lors de la participation au concours.
3. **Jeu-concours LALUX** : Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant confirmé expressément leur participation au jeu-concours au moyen du formulaire de demande de devis easyPROTECT Discover accessible sur lalux.lu et ayant par la suite souscrit une assurance easyPROTECT Discover avant le 30 septembre 2023 par la signature d'une proposition d'assurance. Cette dernière, sera transmise à LA LUXEMBOURGEOISE, de manière digitale ou en version papier, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'agent.

La base de licéité du traitement des données personnelles de ces clients est leur consentement exprès, concrétisé dans l'accord de participation au jeu-concours. Les participants ont la possibilité de se désinscrire des campagnes publicitaires ultérieures sur simple demande par téléphone, email ou par courrier.

4. **Les lots** : Prix principal : 1 WILDCARD - donnant accès à 10 concerts au choix organisés par l'Atelier pour deux personnes pendant un an.
5. **Le gagnant** : La décision de l'organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable et définitive. Les participants en sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter les prix dépende du tirage au sort mentionné ci-dessus. La participation au concours accorde à l'organisateur le droit d'utiliser, à des fins promotionnelles, l'image et le nom du gagnant. Les coordonnées des participants seront collectées informatiquement. Les données ainsi recueillies sont destinées exclusivement à la société organisatrice du jeu-concours.
6. **Annulation** : Si, pour quelle cause que ce soit, le jeu-concours devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté, LA LUXEMBOURGEOISE ne pourrait en être tenue responsable.
7. La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.
8. La société organisatrice du jeu-concours se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation. Elle ne saurait encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.
9. Le gagnant sera contacté par LA LUXEMBOURGEOISE par mail à partir du 5 octobre 2023.
10. Le présent règlement est déposé à l'Etude d'Huissiers de Justice Pierre Biel & Geoffrey Gallé, à Luxembourg et est consultable sur simple demande.
11. Les employés LA LUXEMBOURGEOISE, ainsi que toutes les personnes organisant ou aidant à l'organisation de cet événement, ne peuvent pas participer à ce jeu-concours.

12. Protection des données

LA LUXEMBOURGEOISE agit comme responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition au traitement. Ces droits peuvent être exercés en adressant la demande à l'adresse dpo@lalux.lu ou par courrier postal à LA LUXEMBOURGEOISE à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach. Toutes les informations concernant la protection des données peuvent être consultées sur le site www.lalux.lu.